

3.10

ARE : 6711.3.XXX

Système de gestion intelligente du stationnement, Delémont LD1 , 2 et 3, Stratégie transports – Objectif 3

Organisation et responsabilités		Priorisation et coûts	
Instance(s) responsable(s)	UETP Delémont	Priorité	A3
Instance(s) de décision	Commune de Delémont	Calendrier de mise en œuvre	Mise en service : 2021 Début des travaux : 2019
Instance(s) concernées	SDT (SAM et SMT), SIN	Estimation des coûts globaux	0.3 mio
Mesure(s) connexe(s)	1.4b, 1.4c	Répartition des coûts	A définir Commune de Delémont, Confédération
Besoins de coordination	PD des déplacements et Concept de stationnement Delémont	Degré de maturité	1

Représentation cartographique

-

Description de la mesure

Constat / situation initiale

Conformément à la Conception directrice du plan d'aménagement local et au Plan directeur communal, les automobilistes doivent être incités à parquer leur véhicule dans les poches de stationnement disposés autour de la boucle de circulation urbaine du centre-ville et de la Vieille Ville, qui sont connectées au réseau collecteur, afin de réduire le trafic dans les zones centre qui seront dédiées à la mobilité douce.

But de la mesure

La mise en œuvre de lecteurs dans les parkings et sur toutes les places de stationnement, et de panneaux lumineux indiquant en temps réel le nombre de places de stationnement disponibles répond ainsi pleinement aux objectifs du Plan directeur communal, notamment celui consistant à favoriser l'utilisation des infrastructures existantes (parkings en ouvrage et périphériques) et réduire le trafic dans les zones centre.

Le but principal vise à indiquer sur des panneaux positionnés aux entrées principales de la ville le nombre de places libres dans les principaux parkings, notamment : Strate-J, Jardinerie, Manor, Coop, Migros – centre-ville, Aldi. Certains parkings publics pourraient aussi être concernés, par exemple le parking du Gros Pré et les parkings situés dans le secteur de la patinoire. Certaines zones de stationnement planifiées devraient aussi être intégrées si elles se réalisent, notamment dans le cadre des projets Le Ticle - CREA et de La Poste.

En ce qui concerne les parkings privés, des négociations seront engagées avec les différents propriétaires en vue d'une valorisation de l'offre en ouvrage pour le stationnement de courte et moyenne durée et d'une uniformisation des réglementations. Les discussions doivent aussi conduire à la définition du ou des équipements techniques à mettre en œuvre et de la compatibilité des systèmes existants avec une gestion centralisée des informations.

Pour les parkings publics, il s'agira de définir les aspects techniques à mettre en œuvre (contrôle des entrées/sorties, système de gestion et de transmission des informations, etc).

Opportunités

Une étude préliminaire est nécessaire pour analyser le projet. Elle se réalisera dès 2017 puis l'installation des panneaux se fera progressivement dès 2019.

Utilité		
CE1 : amélioration de la qualité du système de transports	Indication des disponibilités des parkings pour inciter les automobilistes à les utiliser (au lieu des places sur voirie) et pour guider les flux de trafic.	
CE2 : développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti	Valorisation de l'espace public (voirie) en encourageant les automobilistes à utiliser les parkings.	
CE3 : accroissement de la sécurité du trafic	Maitrise des flux de trafic en les guidant vers les parkings.	
CE4 : réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources	Gestion du stationnement en ville de Delémont. Contribution aux économies d'énergie (cf mesure 3.86).	
Etapes de mise en œuvre	Instances responsables	Dates
1. Crédit d'étude 2. Avant-projet 3. Dépôt public 4. Traitement des oppositions 5. Approbation du projet 6. Décision(s) de financement 7. Début des travaux	UETP UETP UETP UETP UETP UETP -	Dès 2019
Coordination avec le Plan directeur cantonal		
Pertinence par rapport au plan directeur	Etat de l'intégration dans le plan directeur	
Bonne	Coordination réglée - Fiche 2.03	